

ACTION URGENTE

DOCUMENT PUBLIC
AU 367/02

ÉFAI – 020800 – AFR 32/026/02

Avertissement : Amnesty International défend des individus sans prendre position ni sur leurs idées ni sur les organisations auxquelles ils pourraient adhérer.

CRAINTES POUR LA SÉCURITÉ / IMPUNITÉ

KENYA **les candidats aux élections municipales, législatives et présidentielles**
les électeurs appelés à voter dans le cadre des scrutins du 27 décembre 2002

Londres, le 18 décembre 2002

En cette période précédant les prochaines élections municipales, législatives et présidentielles organisées au Kenya le 27 décembre, Amnesty International est préoccupée par la sécurité des candidats et des électeurs. En effet, des violences à caractère politique ont déjà fait un certain nombre de blessés et provoqué la mort d'au moins une personne.

Le 19 novembre, à Nairobi, la capitale, une personne est morte poignardée et dix autres, sinon plus, ont été blessées lors d'affrontements qui ont opposé des sympathisants de la *Kenya African National Union* (KANU, Union nationale africaine du Kenya), le parti au pouvoir, et des partisans de la *National Alliance Rainbow Coalition* (NARC, Coalition nationale arc-en-ciel), une alliance de partis d'opposition. Ces violences ont éclaté au moment où deux candidats à l'élection présidentielle, Uhuru Kenyatta (KANU) et Mwai Kibaki (NARC), ont présenté à la Commission électorale nationale les documents attestant leur investiture. La police n'est pas intervenue contre les personnes impliquées.

Le 21 novembre, Ekuwam Adou, journaliste du quotidien *The Daily Nation*, a été agressé par des sympathisants de la KANU et a reçu un coup de couteau au bras gauche. Cette attaque a été perpétrée pendant le déroulement de la procédure de désignation des candidats aux législatives organisée dans le district d'Isiolo (province de l'Est).

Le lendemain, deux personnes ont été tuées à Changamwe (Mombasa) et à Vihiga (province de l'Ouest) lors d'affrontements entre des partisans de candidats rivaux de la NARC se disputant des sièges au sein du Parlement. Au moins 15 individus soupçonnés d'être à l'origine des violences ont été arrêtés.

Selon les informations recueillies, Charles Lwali Oyondi, candidat du NARC représentant la ville de Nakuru aux élections législatives, a été blessé par balle devant son domicile pendant la nuit du 22 au 23 novembre. L'une des balles l'a touché au thorax et est ressortie par son flanc droit. Charles Lwali Oyondi a été admis à l'hôpital Pine Breeze ; d'après lui, l'agression perpétrée contre lui par un groupe de six individus était motivée par des considérations politiques.

D'après certaines sources, le 22 novembre, dans le sud du district de Wajir (province du Nord-Est), au moins 12 personnes ont été blessées lors d'affrontements opposant des groupes rivaux de partisans de la KANU. Ils se sont battus à l'arme blanche au bureau de vote de Burder, lieu prévu pour la désignation des candidats de cette formation aux élections. Selon les informations relayées par la presse, les groupes en question étaient composés de membres d'ethnies distinctes, chacun soutenant son propre candidat.

Le 23 novembre, dans la ville de Maua (province de l'Est), de très nombreuses personnes ont été blessées lorsque des policiers armés ont dispersé un groupe de sympathisants de la KANU qui protestaient contre les résultats du scrutin organisé pour désigner les candidats de ce parti.

INFORMATIONS GÉNÉRALES

En décembre 1991, le gouvernement kenyan, composé de membres de la KANU (*Kenya African National Union*, Union nationale africaine du Kenya), a légalisé les partis d'opposition. Cette décision a été suivie des premières élections présidentielles et législatives multipartites au Kenya, qui se sont tenues en même temps, en décembre 1992. Ces scrutins, de même que les deuxièmes élections multipartites, organisées en 1997, ont été marqués par des violences à caractère politique et par une augmentation des atteintes aux droits humains perpétrées par les autorités kenyanes et par des milices privées.

Entre 1991 et fin 1994, on estime que, du fait des violences, plus de 1 500 personnes ont trouvé la mort, et plus de 300 000 ont été déplacées. Pendant la période précédant les élections présidentielles et législatives de décembre 1997, les affrontements

ethniques à caractère politique se sont intensifiés. Ainsi, en août 1997, des groupes armés de l'ethnie Digo ont attaqué des groupes minoritaires favorables à l'opposition dans la province de la Côte, faisant au moins 104 morts.

Depuis le début de l'année 2001, les tensions ethniques se sont exacerbées dans la province de la Vallée du Rift. De très nombreuses personnes ont trouvé la mort lors de heurts semblables à ceux qui s'étaient produits dans la région à l'occasion des élections de 1992 et 1997. Selon les informations recueillies, au moins 28 personnes ont été tuées depuis le début de l'année 2001 au cours d'affrontements entre des Masai et des Kisii dans les districts de Gucha et du Trans Mara. D'après certaines sources, en décembre 2001, dans le district de Tana River, 54 personnes sont mortes au cours d'échauffourées opposant les communautés pokomo et orwa.

ACTION RECOMMANDÉE : dans les appels que vous ferez parvenir le plus vite possible aux destinataires mentionnés ci-après (en anglais ou dans votre propre langue) :

- dites-vous préoccupé par le fait que les autorités kenyanes n'ont pas pris de mesures efficaces pour mettre un terme aux atteintes aux droits humains à caractère politique, protéger les citoyens contre les violences et faire respecter la loi ;
- exhortez les autorités kenyanes à prendre des mesures d'urgence pour mettre fin à l'impunité, en enquêtant sur les violences perpétrées en marge des élections, et en traduisant en justice les responsables présumés ;
- demandez instamment que la police et les autorités provinciales assurent, de façon impartiale et appropriée, le maintien de l'ordre lors des rassemblements politiques ainsi que la protection des membres de tous les partis politiques ;
- appelez les autorités à garantir le droit de tout citoyen à l'intégrité physique ainsi qu'à la liberté d'expression, de réunion et d'association.

APPELS À :

Procureur général :

Mr Amos Wako
Office of the Attorney General
State Law Office
PO Box 40112
Nairobi, Kenya

Télégrammes : Attorney General, Nairobi, Kenya

Fax : +254 2 315 105

Formule d'appel : *Dear Attorney General,* / Monsieur le Procureur général,

Chef de la police :

Commissioner Philemon Abong'o
Kenya Police Headquarters
PO Box 30083
Nairobi, Kenya

Télégrammes : Commissioner of Police, Nairobi, Kenya

Fax : +254 2 333 641

Formule d'appel : *Dear Commissioner of Police,* / Monsieur le Chef de la police,

COPIES À :

Porte-parole de la police :

Mr King'ori Mwangi
Police spokesperson
Kenya Police Headquarters
PO. Box 30083
Nairobi, Kenya

Télégrammes : Police Spokesperson, Nairobi, Kenya

Fax : +254 2 333 641

Formule d'appel : *Dear Police Spokesperson,* / Monsieur le porte-parole,

ainsi qu'aux représentants diplomatiques du Kenya dans votre pays.

PRIÈRE D'INTERVENIR IMMÉDIATEMENT.

APRÈS LE 29 JANVIER 2003, VÉRIFIEZ AUPRÈS DE VOTRE SECTION S'IL FAUT ENCORE INTERVENIR. MERCI.

*La version originale a été publiée par Amnesty International,
Secrétariat international, 1 Easton Street, Londres WC1X 0DW, Royaume-Uni.
La version française a été traduite et diffusée par Les Éditions Francophones d'Amnesty International - ÉFAI -
Vous trouverez les documents en français sur LotusNotes, rubrique ÉFAI - IS documents
Vous pouvez également consulter le site Internet des ÉFAI : www.efai.org*